

2020 - 2021

# GUIDE DE L'ÉCOLIER

MATERNELLE



VILLE DE  
GRAND QUEVILLY



# INFOS PRATIQUES

## COORDONNÉES DES RÉFÉRENTES PÉRISCOLAIRES

**Jean-Moulin, Village scolaire**, rue Salvador-Allende : 02 35 67 03 46  
Réfèrent périscolaire : Betty MANCHON 07 86 76 41 34

**Jean-Cavallès, Village scolaire**, rue Salvador-Allende : 02 35 67 83 16  
Réfèrent périscolaire : Betty MANCHON 07 86 76 41 34

**Césaire-Levillain**, rue Michel-Corroy : 02 35 67 83 12  
Réfèrent périscolaire : Justine SAUNIER 06 73 28 75 66

**Charles-Calmette**, rue Théodore-Géricault : 02 35 67 00 21  
Réfèrent périscolaire : Joëlle SOARES 06 45 59 22 96

**Charles-Perrault**, rue Neil-Armstrong : 02 35 67 01 73  
Réfèrent périscolaire : Florence MORDANT 06 45 59 70 31

**Anne-Frank**, rue du 19 mars : 02 35 67 83 25  
Réfèrent périscolaire : Justine OSSART 06 45 59 23 93

**Jean-Zay**, 13 et 15 rue Toulouse-Lautrec : 02 35 67 03 73  
Réfèrent périscolaire : Delphine FERÉY 07 86 76 41 35

**Louis-Pasteur**, rue Louis-Pasteur : 02 35 67 01 24  
Réfèrent périscolaire : 06 45 59 64 22

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

### Vacances d'automne

Fin des cours : samedi 17 octobre 2020  
Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020

### Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 20 février 2021  
Reprise des cours : lundi 8 mars 2021

### Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 19 décembre 2020  
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021

### Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 24 avril 2021  
Reprise des cours : lundi 10 mai 2021

Vacances d'été : mercredi 7 juillet 2021

## Le SOMMAIRE

**INFOS PRATIQUES**  
p. 2

**La semaine de VOTRE ENFANT**  
p. 4 - 5

**ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF**  
p. 6 - 7

**CENTRE DE LOISIRS**  
p. 8 - 9

**RESTAURATION SCOLAIRE**  
p. 10 - 12

**INSCRIPTIONS**  
p. 13-14

**ET AUSSI...**  
p. 14 - 15

## L'ÉDITO

Chers parents,

L'éducation des enfants est une priorité à Grand Quevilly. Afin de leur proposer un quotidien de qualité, un Projet éducatif de territoire (PEDT) a été construit avec l'ensemble des acteurs locaux de l'éducation. Ce document rappelle nos objectifs : favoriser l'égalité des chances, permettre à chaque enfant de s'épanouir, apprendre la vie en collectivité, dans le respect de soi et des autres, ou encore rechercher la complémentarité des activités scolaires, municipales et familiales.

Dans le cadre de ce projet, ce guide de l'écolier recense tous les dispositifs et temps de votre enfant, avant, pendant et après l'école. Nous espérons qu'il vous permettra de mieux connaître ou de découvrir le large éventail des actions proposées aux plus jeunes, pour leur permettre de bien grandir dans notre ville.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Nicolas Rouly  
Maire

Roland Marut  
Adjoint au Maire  
en charge  
de l'éducation

Corinne Maillet  
Adjointe au Maire  
en charge  
de la jeunesse



# La semaine de VOTRE ENFANT



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h30	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif	Centre de loisirs         	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif
8h30*	Classe	Classe		Classe	Classe
11h30*	Pause du midi	Pause du midi		Pause du midi	Pause du midi
13h15*	Classe	Classe		Classe	Classe
16h15*	Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif		Accueil ludo-éducatif	Accueil ludo-éducatif
18h30					



# ACCUEIL LUDO ÉDUCATIF

Dans chaque école, la Ville propose aux parents de prendre en charge leurs enfants avant et/ou après l'école. Des animateurs formés font participer votre enfant à des activités ludiques et de détente comme des jeux de société, la réalisation d'objets ou un jeu sportif dans la cour. Selon son âge et ses envies, il est pris en charge par petits groupes. En maternelle, des espaces adaptés permettent à votre enfant de jouer sans contrainte. Il peut également faire des activités manuelles ou des jeux de société. Les accueils ludo-éducatifs sont habilités en accueils de loisirs par l'Etat, ce qui garantit la qualification des animateurs, le taux d'encadrement et la qualité de la prise en charge.

## Le matin

Dès 7h30, vous pouvez déposer votre enfant directement dans la salle dédiée à l'accueil ludo-éducatif. L'animateur en charge du groupe le déposera dans sa classe à l'heure qui convient.

Si vous ne venez pas chercher votre enfant vous-même, l'équipe d'accueil doit être avertie et savoir qui vient chercher votre enfant à votre place.

## Le soir

Dès la fin de la classe, votre enfant est accueilli par l'animateur. Il prend un goûter puis peut participer aux activités proposées. En maternelle, la sortie est possible à tout moment.



## INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription : sur votre Espace famille ou à l'Accueil enfance famille (en juin de l'année scolaire précédente). Le nombre de places n'est pas limité. Les tarifs varient en fonction des ressources de la famille.

### LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✚ la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales)
- ✚ une attestation d'assurance valide
- ✚ l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus
- ✚ en cas de séparation, la décision judiciaire relative à la garde de l'enfant
- ✚ la notification « aides au temps libre » de la CAF (le cas échéant)



## à SAVOIR

Depuis septembre 2014, toutes les écoles proposent l'accueil ludo-éducatif. Le nombre de places n'est pas limité.

## RENSEIGNEMENTS

### Accueil enfance famille

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,  
esplanade Tony-Larue  
02 35 68 99 04  
aef@ville-grand-quevilly.fr



## HORAIRES

L'accueil ludo-éducatif fonctionne toute l'année scolaire, de la rentrée de septembre aux vacances d'été, du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi. Le matin, il est ouvert à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

## L'ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF, C'EST...

- 🏀 Un accueil dans chaque école
- 🏀 Des activités ludiques proposées le matin et/ou le soir
- 🏀 Des animations adaptées à tous les âges



# CENTRE DE LOISIRS

Bien plus qu'un dispositif destiné à garder les enfants, le centre de loisirs Léo-Lagrange propose, depuis 1967, des activités qui favorisent l'épanouissement personnel et l'autonomie de votre enfant. Au cœur d'un espace de vie exceptionnel de 6 hectares situé en lisière de forêt, ou à l'école Moulin pour les tout-petits, le centre lui offre de bons moments avec des camarades de son âge.

## Le mercredi

Votre enfant est accueilli à la journée ou à la demi-journée sans restauration, selon vos besoins. Sur place, il peut s'adonner aux activités manuelles, sportives ou aux jeux collectifs. Pendant l'année, les enfants participent également à de nombreux projets.

## Les vacances

Dès 8h du matin, votre enfant est accueilli par les équipes de professionnels de l'animation. L'activité du matin et le repas sont suivis d'un temps calme ou d'un temps de repos pour les plus petits, avant la reprise d'une activité pour l'après-midi. De nombreuses sorties sont proposées : parc d'attractions, zoo, ferme pédagogique, piscine... Enfin, pendant l'été, une journée festive clôt les activités de chaque mois, en présence des familles.

## POUR LES TOUT-PETITS

Un accueil adapté aux enfants scolarisés en petite et tout-petite section est proposé le mercredi matin ou à la journée et pendant les vacances scolaires, au sein de l'école Jean-Moulin. Les enfants y font des activités spécifiques et déjeunent au restaurant scolaire à proximité.



## INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription : sur votre Espace famille ou à l'Accueil enfance famille.

- pour **le mercredi** : juin/juillet, pour l'année scolaire à venir
- pour **les vacances d'automne** : en septembre/octobre
- pour **les vacances d'hiver** : en janvier
- pour les **vacances de printemps** : en mars
- pour **les vacances d'été** : en mai-juin

## LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales)
- une attestation d'assurance valide
- l'avis d'imposition
- la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant (le cas échéant)



## RENSEIGNEMENTS

### Accueil enfance famille

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,  
esplanade Tony-Larue  
aef@ville-grand-quevilly.fr

02 35 68 99 04

ou directement au centre de loisirs pendant les périodes de fonctionnement au 02 35 69 15 32.



## HORAIRES

Pendant les vacances scolaires, de 8h à 17h45.  
Le mercredi, de 8h à 18h.

## LE CENTRE DE LOISIRS, C'EST...

- Dès la scolarité de l'enfant
- Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- Des tarifs progressifs en fonction des revenus du foyer
- Des activités manuelles, de loisirs, sportives ou culturelles



# RESTAURATION SCOLAIRE

Un lieu de restauration ? Pas seulement. A Grand Quevilly, l'éducation des enfants se poursuit dans les assiettes. Dans les cuisines des écoles, une soixantaine d'agents de cuisine préparent quotidiennement 2 000 repas pour les enfants et adultes qui déjeunent sur place. Avec en tête, toujours, l'équilibre alimentaire, la découverte d'autres saveurs et le respect scrupuleux des conditions d'hygiène. Les menus de chaque mois sont distribués dans les écoles et consultables sur le site internet de la Ville.

## PRIORITÉ AU GOÛT

Depuis des années, l'accent est mis sur la qualité des produits. Sous réserve des régimes particuliers, votre enfant peut donc y manger du porc élevé au lin, de la volaille label rouge ou encore du bœuf issu d'élevages français. En plus de ces produits, votre enfant a accès à des produits issus de l'agriculture et de l'élevage local. De même, une fois par an, une opération de prévention est organisée pour sensibiliser les enfants à des pratiques alimentaires équilibrées (quinzaine du petit-déjeuner ou des fruits et légumes).

## L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE DANS L'ASSIETTE

Les menus de chaque mois sont élaborés avec soin, en respectant les exigences et les recommandations des autorités de santé françaises. On retrouve donc les cinq groupes d'aliments essentiels chaque jour, en bonne quantité pour un bon équilibre : les crudités, les cuidités, les féculents, les produits protidiques (viande, œuf ou poisson) et les aliments sources de calcium.

## INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription : sur votre Espace famille ou à l'Accueil enfance famille.

Les renouvellements d'inscription à la restauration municipale d'une année civile à l'autre se font automatiquement. Les familles sont tout de même invitées à fournir les documents nécessaires avant le 30 novembre. Pour une première inscription, vous êtes invités à fournir les documents avant le 30 septembre.

Le prix d'un repas est fixé en fonction de vos ressources et de votre commune de résidence.

### LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✚ la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales)
- ✚ une attestation d'assurance valide
- ✚ l'avis d'imposition
- ✚ la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant (le cas échéant)

## DES REPAS ORIGINAUX POUR LE PLAISIR

Chaque mois, un repas à thème est imaginé : Antilles, cirque, mexicain, automne, basque... Pour innover et faire découvrir de nouveaux produits à votre enfant, des plats originaux sont proposés : gratins de légumes, langue de bœuf ou saumon... avec en plus un côté ludique pour charmer les papilles.

## LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant souffre d'allergie(s) alimentaire(s), vous devez le signaler au directeur ou à la directrice de l'école pour mettre en place un Projet d'accueil individualisé (PAI) renouvelable chaque année à la rentrée. Selon la nature des allergies concernées, l'équipe de restauration pourra supprimer l'aliment concerné des repas de votre enfant, ou bien il vous sera demandé de fournir un panier-repas chaque midi. Le PAI sera conservé au sein du restaurant scolaire de votre enfant, ainsi qu'un traitement à administrer en cas de besoin.

## RENSEIGNEMENTS

### Accueil enfance famille

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,  
esplanade Tony-Larue  
02 35 68 99 04  
aef@ville-grand-quevilly.fr

## HORAIRES

Un ou deux services sont organisés dans chaque école. Le repas se déroule entre 11h30 et 13h15 dans tous les cas.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE, C'EST...

- 🍴 2 000 repas fabriqués chaque jour
- 🍴 Des produits sous le signe de la qualité (bio, label rouge, AOP...)
- 🍴 Un respect scrupuleux de l'équilibre alimentaire
- 🍴 Des animations comme les repas à thème

## PROCÉDURE D'INFORMATION DES PARENTS EN CAS D'INCIDENT ALIMENTAIRE



### PRÉVENIR LES INCIDENTS

Tout au long de l'année, les équipes des restaurants scolaires veillent au respect des normes sanitaires les plus strictes. Tous les documents de traçabilité sont conservés (menu, cahier de réception des marchandises, relevé des températures).

### EN CAS D'INCIDENT ALIMENTAIRE

Malgré les précautions prises, si des enfants présentent des symptômes similaires (démangeaison, mal de tête ou de ventre, vomissement...) suite à un repas au restaurant scolaire, la Ville lance alors une procédure formalisée faisant intervenir différents acteurs dans un laps de temps très court.

Le constat d'une suspicion d'incident alimentaire est fait si plusieurs enfants présentent des symptômes similaires, quels qu'ils soient, après avoir mangé les mêmes aliments. Le personnel sur place enclenche alors obligatoirement la procédure de prise en charge des enfants et informe directement les services d'urgence (pompiers, Samu) en décrivant les symptômes. Il prévient ensuite la mairie et l'école, qui se chargent de prévenir les familles.

Les services d'urgence envoient sur place les moyens qu'ils estiment nécessaires. Une fois sur place, ils prennent en charge les enfants présentant des symptômes, établissent un diagnostic et estiment la prise en charge nécessaire.

Dans le même temps, les services de la Ville contactent l'Agence régionale de santé (ARS) qui envoie sur place un.e médecin inspecteur.rice et le service de la qualité et de la sécurité sanitaire de l'alimentation qui fait analyser des échantillons de repas. L'objectif est d'identifier l'aliment source de l'incident. Après analyse des échantillons, l'ARS établit un rapport qu'elle remet à la Ville présentant ses conclusions.



# INSCRIPTIONS

## LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires se déroulent à l'Accueil enfance famille, en mars pour l'année suivante. **Ces inscriptions ne concernent que les entrées en maternelle et au CP.** Des demandes de dérogation de secteur peuvent être déposées. Une réponse y est apportée par courrier en mai/juin. Pour les enfants domiciliés hors commune, les parents doivent d'abord s'adresser à la commune de résidence pour obtenir une autorisation de scolarisation à Grand Quevilly. Le reste de l'année, des inscriptions peuvent être effectuées dans le cas d'un emménagement sur la commune ou d'un déménagement (changement de secteur).

### LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✎ le livret de famille
- ✎ un justificatif de domicile de moins de trois mois
- ✎ en cas de séparation, attestation ou jugement définissant les modalités de garde et de résidence
- ✎ tout document justifiant le motif de dérogation (le cas échéant)
- ✎ le numéro allocataire
- ✎ le carnet de santé de l'enfant

## L'ACCUEIL ENFANCE FAMILLE ET L'ESPACE FAMILLE

**L'Accueil enfance famille (AEF) est un guichet unique qui accueille les familles pour les inscriptions aux divers dispositifs de la Ville.**

Les inscriptions au centre de loisirs, à l'accueil ludo-éducatif et à la restauration scolaire municipale peuvent aussi se faire en ligne, tout comme le paiement ou l'adhésion à la facture en ligne, directement dans votre Espace famille.

L'Espace famille, accessible depuis le site de la Ville - [www.grandquevilly.fr](http://www.grandquevilly.fr) - vous permet de créer votre espace personnel à l'aide de votre clé enfance, pour inscrire votre (vos) enfant(s). Vous pouvez également y modifier vos inscriptions et transmettre des documents justificatifs.

### HORAIRES

#### Hors des périodes d'inscriptions

Lundi/mercredi/vendredi : 8h45-12h / 13h-17h  
Mardi/jeudi : 8h45-12h  
Fermeture annuelle du 30 décembre 2019 au 4 janvier 2020 et le 22 mai 2020.

#### En période d'inscriptions

Lundi/mercredi/vendredi : 8h45-12h / 13h-18h  
Mardi/jeudi : 8h45-12h  
Samedi : 9h-12h

02 35 68 99 04  
[aef@ville-grand-quevilly.fr](mailto:aef@ville-grand-quevilly.fr)

Les familles qui n'ont pas de clé enfance et qui souhaitent créer leur Espace famille sont priées de s'adresser à l'Accueil enfance famille pour en obtenir une (coordonnées ci-après).

## La FACTURATION

Le décret n°2017-509 publié le 7 avril 2017 interdit désormais aux collectivités territoriales d'émettre des factures de moins de 15€. Cela concerne toutes les activités municipales. Toute facture de moins de 15€ sera cumulée sur la (ou les) facture(s) suivante(s) jusqu'à

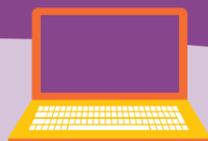
atteindre ce seuil de 15€. Aucun document n'est envoyé jusqu'à l'édition d'une facture supérieure à ce montant. Pour les factures supérieures à 15€, rien ne change. Elles continuent à être envoyées chaque mois.



## ET AUSSI...

### L'INFORMATIQUE

Pour faciliter l'accès des plus petits à l'informatique et aux technologies du numérique, un ordinateur a été installé dans chaque salle de classe. Pour accompagner les évolutions dans ce domaine et les choix pédagogiques de l'Education nationale, l'utilisation de tablettes numériques et de robots se développe pour familiariser les enfants avec les écrans, leur bon usage, le codage et la robotique.



## L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



En 2019, la Ville a signé avec l'Etat un partenariat sur l'éducation artistique et culturelle. Son but est de proposer aux enfants plus d'activités artistiques et culturelles, en cohérence avec les projets d'écoles. Elle permet aussi de mutualiser les moyens et de créer des passerelles entre temps scolaires et périscolaires. Environ 9 000 € d'aides publiques (DRAC et Inspection académique) ont été accordées à la Ville en 2019-2020, qui y a consacré le même montant.



## UNE JOURNÉE À LA FERME

Depuis la rentrée 2014, la Ville propose aux moyennes/grandes et aux grandes sections de **passer une journée dans une ferme pédagogique**. Cette démarche s'intègre dans les programmes nationaux de découverte du monde du vivant et de l'observation de la nature. Une liste de fermes situées dans les environs est soumise aux directions des écoles, qui peuvent choisir leur destination. La Ville prend en charge le transport, le pique-nique et le coût de la visite.

## La MAISON DES ARTS

La Maison des arts a pour vocation de faire découvrir la création artistique contemporaine au plus grand nombre. Chaque exposition fait l'objet de visites commentées suivies d'ateliers d'art plastique. Les activités sont adaptées aux âges, niveaux et spécificités des groupes accueillis et permettent aux enfants de découvrir la démarche de l'artiste exposé.

### HORAIRES

Tout public, tous les jours sauf le dimanche de 13h à 18h.  
Visites de groupes sur réservation.  
02 32 11 09 78

## La SÉCURISATION DES ÉCOLES

Pour sécuriser les accès aux écoles de la ville, elles sont toutes équipées de systèmes de visiophones, qui permettent à la direction de visualiser les personnes qui sonnent, et de caméras de vidéo-protection aux entrées.



# UNE SEMAINE EN RÉSUMÉ

en maternelle

**ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF** ouvert tous les jours à partir de 7h30

**LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI**

**CLASSE**



8h30 \* > 11h30 \*

**PAUSE DU MIDI**



11h30 \* > 13h15 \*

**CLASSE**



13h15 \* > 16h15 \*

**VOTRE ENFANT PEUT RENTRER À LA MAISON**

 à 16h15 \*

 Entre 16h15 \* et 18h30, s'il est inscrit  
à **L'ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF** du soir



**CENTRE DE LOISIRS**



**À LA JOURNÉE**

8h > 17h45

Arrivée possible  
entre 8h et 9h15

Départ à partir de 16h30

Repas du midi et goûter inclus

**OU**

**MERCREDI MATIN**

8h > 12h

Arrivée possible  
entre 8h et 9h15

**OU**

**MERCREDI  
APRÈS-MIDI \*\***

13h15 > 17h45

Arrivée possible  
entre 13h15 et 13h45

Goûter inclus

Départ à partir de 16h30

**Moyenne ou grande section de maternelle :**  
Centre de loisirs Léo-Lagrange

**Petite ou tout-petite section de maternelle :**  
Centre de loisirs des tout-petits à la maternelle Moulin

\*\* Sauf enfants en petite ou  
tout-petite section de maternelle

\* Un quart d'heure plus tard  
pour les écoles Anne-Frank,  
Louis-Pasteur et Charles-Perrault

Toutes les réponses à vos questions  
par téléphone à l'Accueil enfance famille  
au 02 35 68 99 04